



MAINTENIR LE CAP SUR L'INIQUITÉ

**Mémoire présenté à la Commission de la culture et de l'éducation
dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi
n° 40, *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction
publique relativement à l'organisation et à la gouvernance
scolaires***



**Le 12 novembre 2019
Hôtel du Parlement
Québec**

Maintenir le cap sur l'iniquité

Mémoire présenté à la Commission de la culture et de l'éducation dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 40, *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*

Mouvement L'école ensemble

ecoleensemble.com

[@ecoleensemble](https://twitter.com/ecoleensemble)

À propos du Mouvement L'école ensemble

Créé en juin 2017 à l'initiative de parents, le Mouvement L'école ensemble fait campagne contre la ségrégation scolaire au Québec et propose des solutions politiques pour en arriver à une école équitable, sereine, commune et efficace.

Remerciement

Nous désirons remercier nos donateurs qui, par leurs généreuses contributions, ont rendu possible cette présentation.

© Mouvement L'école ensemble, 2019

Introduction

Créé en juin 2017 à l'initiative de parents, le Mouvement L'école ensemble fait campagne contre la ségrégation scolaire au Québec. Il représente maintenant plus de 4000 citoyens.

Notre analyse du projet de loi n° 40, *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (PL40) sera donc effectuée à l'aune de l'impact de ce projet de loi sur la ségrégation scolaire au Québec. Avant d'aborder le PL40 lui-même, un état des lieux du système québécois est nécessaire.

État des lieux

Nos trois réseaux

L'intensité de la ségrégation scolaire au primaire et au secondaire est la caractéristique dominante du système d'éducation québécois. On peut définir la ségrégation scolaire comme *la séparation des enfants dans des écoles ou des programmes différents, en fonction du revenu de leurs parents et/ou de leurs résultats scolaires*.

On peut dater le début de notre politique officielle de ségrégation scolaire : le 18 décembre 1968, l'Union nationale votait la *Loi sur l'enseignement privé*, par laquelle le gouvernement du Québec allait commencer à transférer des fonds publics aux écoles « privées ». En offrant aux parents un avantage comparatif (un accès à un environnement exclusif), les écoles privées subventionnées commencèrent leur constant écrémage du réseau public. La part de marché du privé subventionné en éducation augmente sans cesse. De 5 % en 1970, elle est aujourd'hui de plus de 21 % au secondaire. Elle atteint même 39 % à Montréal et 42 % à Québec.

Le réseau public a décidé de réagir à cet écrémage en allant concurrencer l'école privée subventionnée sur son terrain, celui de la sélection, afin d'offrir, elle aussi, le même avantage comparatif à ses clients. Un réseau public sélectif a ainsi été mis sur pied (écoles internationales, sportives, alternatives, etc.), toutes des écoles qui ont acquis le droit de refuser des élèves. Le nombre d'étudiants admis dans un projet particulier est estimé au secondaire à au moins 20 %¹. Ces écoles sélectives (ou ces programmes sélectifs intra-école) ne contribuent pas à la réussite scolaire.

¹ Le Ministère de l'Éducation ne rend public aucun portrait détaillé de la fréquentation des projets particuliers sélectifs. Dans un avis de 2007 [cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0454-01.pdf], le Conseil supérieur de l'éducation estimait la proportion d'élèves dans des projets particuliers à 20 % en qualifiant ce chiffre de conservateur. Le ministre actuel a avoué en commission parlementaire n'avoir aucun portrait de la situation et s'est engagé à l'obtenir de son ministère avant Noël.

À propos de la sélection, précisons qu'elle peut se faire au moyen de plusieurs méthodes : examens de sélection, frais d'examens de sélection, frais de scolarité, entrevue avec les parents et/ou les enfants, participation des parents en classe, notes des années passées, etc. Le seul fait de devoir s'inscrire à un programme particulier suffit à diviser les « parents qui savent » de ceux qui ne savent pas, souvent les parents des milieux défavorisés disposant d'un capital social faible.

Les élèves qui n'ont pas accès aux réseaux privé subventionné ou public sélectif se retrouvent dans le 3^e réseau, le public ordinaire, où les élèves défavorisés et en difficulté sont surreprésentés. Cette composition du public ordinaire, de plus en plus écrémé, renforce l'attrait du privé et des projets particuliers : ce cercle vicieux accentue sans cesse le contournement de la carte scolaire.

Rappelons que le revenu médian des parents du privé est presque le double de celui des parents des réseaux publics. Pas étonnant, dès lors, que les deux réseaux publics accueillent en proportion six fois plus d'élèves défavorisés que le privé subventionné². Les plus favorisés sont, dans notre société, en train de faire sécession. Ces constats devraient retenir toute notre attention.

Bien sûr, le Québec ne s'est jamais doté d'une politique de ségrégation scolaire. Mais l'existence des réseaux privé subventionné, public sélectif et public ordinaire est indéniable et nous rappelle qu'il s'agit dans les faits d'une politique de l'État québécois.

Impact sur l'équité

Le résultat de notre politique est accablant : l'école québécoise est la plus inéquitable au pays. Et de loin. Définissons d'abord *l'équité*. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), maître d'œuvre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), explique que l'équité signifie qu'un système éducatif *fournit les mêmes chances d'apprendre à tous les élèves* :

« Par équité, on n'entend pas l'obtention des mêmes résultats éducatifs par tous les élèves, mais plutôt l'absence de lien entre les différences de résultats entre les élèves et le milieu dont ils sont issus ou les facteurs économiques et sociaux sur lesquels ils ne peuvent exercer aucun contrôle. En éducation, l'équité signifie que des élèves issus de milieux socio-économiques différents atteignent des niveaux similaires de performance scolaire et de bien-être social et affectif, et ont la même probabilité d'obtenir un diplôme de l'enseignement postsecondaire.³ »

² Comme le gouvernement du Québec ne publie pas de chiffres sur la défavorisation des élèves des réseaux public et privé, nous avons dû recourir aux données de PISA 2012 [journaldequebec.com/2018/09/09/six-fois-moins-deleves-defavorises-dans-les-ecoles-privees-du-quebec] pour établir la proportion de défavorisation des deux réseaux. La proportion d'élèves défavorisés dans les écoles privées est de **5,6 %** comparée à **29,8 %** dans le réseau public. Il faut noter que les données PISA ne permettent pas de comparer les réseaux public sélectif et public ordinaire; si cela avait été le cas, ce facteur de six (six fois plus d'enfants défavorisés au public qu'au privé) aurait assurément été plus élevé.

³ OECD (2018), *Equity in Education: Breaking Down Barriers to Social Mobility*, PISA, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264073234-en>

On peut donc dire qu'**équité** est synonyme de **justice** ou encore d'**égalité des chances**.

Le Mouvement L'école ensemble a publié le 30 septembre dernier le rapport *L'injuste système d'éducation québécois*⁴. Y sont présentés pour la première fois les chiffres de PISA en matière d'équité pour l'ensemble des provinces canadiennes pour quatre indicateurs principaux. Comme le dit le rapport :

« Peu importe comment on choisit de considérer les faits consignés dans ce rapport, une seule conclusion s'impose : en matière d'égalité des chances, le Québec a le système scolaire le plus injuste au pays. Le Québec est bon dernier dans tous les indicateurs choisis par l'OCDE pour évaluer l'équité en éducation. Plus que partout ailleurs au Canada, c'est au Québec que le milieu dont sont issus les enfants a le plus de conséquences sur leurs résultats scolaires. Le système d'éducation québécois se contente de reproduire les inégalités sociales. Au Québec, l'éducation n'est pas un ascenseur social. »

Permettez-nous une parenthèse quant à ces conclusions troublantes pour notre société. De nombreux organismes ont régulièrement mis en garde les gouvernements successifs quant au « risque » que représente la ségrégation scolaire pour l'équité. On pourrait paraphraser ainsi leur avertissement : « attention, nous risquons de nous diriger vers une école à deux vitesses ». Disons les choses clairement : c'est chose faite. Nous ne sommes plus à l'étape d'un « possible recul ». Nous avons reculé sans cesse depuis 50 ans et nous faisons maintenant face à une véritable crise scolaire et sociale.

Est-ce que l'iniquité est un problème ?

L'équité est le moteur des systèmes d'éducation partout dans le monde. L'OCDE définit clairement le rôle central que joue l'équité dans les systèmes d'éducation :

*« Le statut socio-économique a une forte incidence sur la performance des élèves, **mais dans les systèmes d'éducation plus équitables, davantage d'élèves défavorisés sont performants***⁵ ». [nous soulignons]

Pas plus au Québec qu'ailleurs les enfants n'arrivent-ils à égalité sur la ligne de départ. Les systèmes d'éducation équitables permettent à ces enfants de rattraper les autres. Dans les systèmes inéquitables, les inégalités de départ se retrouvent telles quelles à la ligne d'arrivée. Les raisons qui font que l'iniquité est un boulet sont en fait assez simples. Le tableau suivant, basé sur le livre *Les Inégalités scolaires*⁶, du chercheur Georges Felouzis, résume les conséquences du regroupement des élèves faibles :

⁴ Mouvement L'école ensemble, *L'injuste système d'éducation québécois*, 2019, <http://www.ecoleensemble.com/rapport>.

⁵ OCDE, *PISA à la loupe*, n° 89, *L'équité en éducation peut-elle favoriser la mobilité sociale*, octobre 2018, read.oecd-ilibrary.org/education/l-equite-dans-l-education-peut-elle-favoriser-la-mobilite-sociale_c6d9bb42-fr#page2.

⁶ Georges Felouzis, *Les inégalités scolaires*, «Que sais-je ?» n° 3985, PUF, 2014.

1-RÉUNIR LES FAIBLES COMPLIQUE LA PÉDAGOGIE

- On se retrouve avec des enfants pour qui le plaisir d'apprendre n'est pas une évidence.
- L'enseignant doit revoir à la baisse ses exigences.
- Climat négatif/discipline : moins de temps pour enseigner.
- Renforcé par la présence d'enseignants inexpérimentés

2-EFFET DE STIGMATE (EFFET PYGMALION)

- Les enseignants pensent que les enfants sont moins bons ; ils s'attendent à de moins bons résultats ; et les obtiennent.
- Les enfants aussi se perçoivent comme moins bons (fatalisme, déception, ambitions restreintes)

3-PEU D'APPRENTISSAGES ENTRE PAIRS

- Difficile à construire quand les élèves ont peu de capital culturel.
- Le niveau général d'une classe influe sur les chances de progression de chaque élève.

Les conséquences de l'iniquité sont nombreuses. Bien sûr, elles sont d'abord scolaires comme l'indique notre taux de décrochage élevé : un quart des élèves décrochent. C'est le même pourcentage que le taux d'abandon de la profession par les enseignants dans leurs cinq premières années sur le marché du travail (les enseignants inexpérimentés étant bien sûr surreprésentés dans le public ordinaire).

Les conséquences sont ensuite économiques. Le rapport *Savoir pour pouvoir*⁷ publié par le Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires au Québec à l'initiative de L. Jacques Ménard, président de BMO Groupe financier, tirait déjà en 2009 la sonnette d'alarme au sujet du décrochage scolaire au Québec et chiffrait l'échec de notre système scolaire :

« Le décrochage des 28000 jeunes par cohorte représente pour le gouvernement du Québec un manque à gagner de 1,9 milliard de dollars, en valeur actualisée. Ce manque à gagner est constitué de taxes et d'impôts non perçus ainsi que de dépenses sociales additionnelles généralement associées à un décrocheur sur la durée de sa vie. »

Enfin, elles sont sociales. Dans son rapport majeur de 2016, *Remettre le cap sur l'équité*⁸, le Conseil supérieur de l'éducation déclare sans détour :

« Au lieu d'atténuer les inégalités sociales, le fonctionnement du système contribue donc en partie à leur reproduction. [...] Les données présentées dans ce rapport montrent que ce sont majoritairement des enfants des milieux favorisés et de la classe moyenne qui profitent des programmes enrichis et qui sont placés dans les conditions les plus propices à l'apprentissage. Les inégalités de traitement observées sont donc inacceptables et évitables. »

⁷ Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires au Québec, *Savoir pour pouvoir*, <https://www.bmo.com/bmo/files/images/4/2/Savoirpourpouvoir.pdf>.

⁸ Conseil supérieur de l'éducation, *Remettre le cap sur l'équité*, 2016, <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/CEBE/50-0494.pdf>.

Comment penser que nous serons encore capables de mener des projets collectifs si nous ne nous connaissons plus, si nous nous faisons isoler dans notre silo social dès l'enfance? Que restera-t-il de votre rôle de législateur si nous ne savons plus faire société?

Un système verrouillé

Alors que la recherche est massivement en faveur de la diversité sociale à l'école et que les Québécois veulent très majoritairement arrêter le financement du privé et la sélection au public⁹, qu'est-ce qui fait que nous nous entêtons à renforcer un système inefficace?

Le système restera verrouillé tant que nous n'aurons pas réussi à nous débarrasser de deux mythes que de nombreux citoyens et élus croient dur comme fer. Le premier : les écoles privées sont meilleures. Le second : le privé nous fait économiser.

Les écoles privées ne sont pas meilleures

On brandit fréquemment les meilleurs résultats des écoles privées pour démontrer leur supposée supériorité. En fait, les écoles privées ne sont pas meilleures, ce sont leurs élèves qui le sont, ce qui est tout à fait logique puisqu'ils sont tamisés sur des bases socioéconomiques et culturelles. Statistique Canada a étudié le phénomène dans un rapport de 2015 intitulé *D'où proviennent les différences entre les résultats scolaires des élèves des écoles secondaires publiques et ceux des élèves des écoles secondaires privées?*¹⁰ La conclusion des chercheurs était formelle : les écarts entre le public et le privé ne sont causés ni par les ressources ni par les pratiques des établissements, mais

« systématiquement imputables à deux facteurs : les élèves qui fréquentaient des écoles secondaires privées étaient plus susceptibles d'avoir des caractéristiques socioéconomiques positivement associées au succès scolaire et d'avoir des pairs dont les parents avaient fait des études universitaires ».

Il ne fait pas froid au Québec l'hiver parce que les gens ferment leurs fenêtres; les gens ferment leurs fenêtres parce qu'il fait froid. Il faut départager causalité et corrélation.

Des économies ? Vraiment ?

Le lobby du privé martèle que le privé est subventionné à « seulement » 60 %. C'est faux. Le vrai chiffre du financement *direct* du secondaire privé par les contribuables est en fait de 75 %. Il a été établi clairement en 2014 par un groupe d'experts réuni par

⁹ 73 % des Québécois veulent que les subventions au privé soient redirigées vers les écoles publiques selon un sondage CROP de janvier 2018 (<https://www.journaldemontreal.com/2018/01/30/ecoles-privées--les-trois-quarts-des-quebecois-contre-leur-financement-public>).

¹⁰ Statistique Canada, *D'où proviennent les différences entre les résultats scolaires des élèves des écoles secondaires publiques et ceux des élèves des écoles secondaires privées?*, 2015, <http://www.statcan.gc.ca/pub/11f0019m/11f0019m2015367-fra.htm>.

le Ministère de l'Éducation et présidé par l'ancienne Protectrice du citoyen M^{me} Pauline Champoux-Lesage. Le tableau qui suit est extrait du [rapport](#)¹¹ du comité d'experts :

| ESTIMATION DES MONTANTS DE BASE POUR LES ÉLÈVES ORDINAIRES DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SUR LA BASE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2012-2013 | | | | |
|---|--------------------------------|-----------------|-------------------|---------------|
| | Montants par élève (\$) | | | Total |
| | Préscolaire | Primaire | Secondaire | |
| Montant de base estimé par le comité pour un élève ordinaire au public (\$) | | | | |
| Enseignement | 4 200 | 3 964 | 3 699 | |
| Autres dépenses éducatives | 261 | 287 | 580 | |
| Organisation des services | 905 | 772 | 1 192 | |
| Montant total par élève au public | 5 366 | 5 022 | 5 471 | |
| Financement par élève 2012-2013 au privé | 3 415 | 3 211 | 4 090 | |
| Pourcentage effectif du financement actuel | 63,6 % | 63,9 % | 74,8 % | |
| | | | | |
| Financement privé corrigé à 60 % | 3 219 | 3 013 | 3 283 | |
| Écart par élève (\$) | (196) | (198) | (807) | |
| | | | | |
| Nombre d'élèves ordinaires subventionnés au privé | 3 339 | 24 092 | 81 491 | |
| Impact financier (M\$) | (0,6) | (4,8) | (65,8) | (71,2) |

L'erreur savamment entretenue par le lobby se démonte ainsi :

- *Le privé serait financé à 60 % parce qu'un élève du privé reçoit, pour schématiser, 6 \$ alors qu'un élève du public reçoit 10 \$.*
- *En fait, les élèves du public coûtent plus cher, notamment parce qu'ils sont plus nombreux à être en difficulté et parce que le réseau public doit couvrir des territoires faiblement peuplés.*
- *Un élève **équivalent** du public (sans difficulté et vivant en milieu urbain ou en banlieue) coûte 8 \$.*
- *Dès lors, le pourcentage de financement d'un élève du privé subventionné monte à 75 % (6 \$ sur 8 \$).*

À ce financement direct, il faut aussi ajouter le financement *indirect* par les contribuables grâce aux remboursements de dons par crédits d'impôt. Le coût de ce financement indirect : environ 20 M\$ par an selon une économiste de l'Université de Sherbrooke. Cela fait grimper le taux à 79 %. On est loin du mythique 60 %.

L'autre erreur, c'est d'oublier commodément que si le privé, comme en Ontario, n'était pas financé par les contribuables, tous les élèves le fréquentant ne coûteraient pas un sou au Trésor public. En Ontario, au secondaire, 5,6 % des élèves fréquentent le vrai privé. Ils ne coûtent rien aux contribuables. Voilà une économie qui doit absolument être prise en compte.

¹¹ Gouvernement du Québec, *Rapport du comité d'experts sur le financement, l'administration, la gestion et la gouvernance des commissions scolaires*, 2014, http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/politiques_orientations/rapport_comiteCS_mai2014v3p.pdf.

En fait, le Mouvement L'école ensemble a calculé que la différence entre l'économie réalisée grâce aux élèves du futur « vrai privé » et les coûts d'accueil des élèves du privé est de 14 millions \$ par an au secondaire *en faveur des contribuables*. Loin de nous faire économiser, le système actuel représente une ponction annuelle dans le Trésor québécois.

Les solutions

Face à notre système injuste, plusieurs sont tentés par des solutions qui se contentent de gérer les méfaits au lieu de s'attaquer aux racines du problème. On voit mal par exemple comment proposer une heure de parascolaire de plus au public ordinaire rétablirait l'équité sociale.

D'autres veulent offrir des projets particuliers non sélectifs dans des écoles publiques ordinaires, mais si on maintient le réseau public sélectif intact, il est très probable que ces propositions qui ignorent les stratégies parentales ne pourront rien contre le contournement de la carte scolaire.

De la même manière, l'idée fréquemment avancée de forcer le privé subventionné à accepter des enfants en difficulté est vouée à l'échec. Des quotas seraient non seulement difficiles à appliquer (le privé ne renoncera pas à son droit de renvoyer des élèves vers le public), mais ils seraient forcément biaisés : le privé accepterait les enfants en difficulté... plus riches que les autres.

Dans le même ordre d'idée, des commentateurs défendent le statu quo et intiment plutôt aux écoles publiques ordinaires de « s'améliorer ». Ceux qui font ces propositions savent pertinemment bien que cette hausse de « l'attractivité du réseau public » ordinaire est un défi impossible à relever. Une nouvelle recherche¹² publiée le mois dernier par l'université Stanford démontre non seulement (à nouveau) que la diversité est gage d'efficacité, mais son auteur répond précisément aux tenants de l'« amélioration » du public ordinaire :

« There's a common argument these days that maybe we should stop worrying about segregation and just create high-quality schools everywhere. This study shows that it doesn't seem to be possible. »

Quand on donne le droit à des écoles d'écrémer les autres, les écoles qui n'ont pas ce privilège seront contournées par les familles qui ont les moyens de le faire.

Les solutions efficaces sont en fait connues : il faut interdire aux écoles publiques de sélectionner leurs élèves et veiller à assurer la mixité sociale et scolaire dans la composition des classes; il faut mettre fin au financement des écoles privées par les contribuables et intégrer celles qui le désirent au réseau public, ainsi que le demandait déjà il y a presque 25 ans la Commission des États généraux de l'éducation.

¹² NONDOC, *School effectiveness linked to diversity in Stanford study*, https://nondoc.com/2019/10/19/school-effectiveness-linked-to-diversity/?fbclid=IwAR2lw2BbLX_3z9MvUvL8mfXmF30yU4dv6CLC9Xt3z1ZC5FLyKglRijUzgRE

Le projet de loi n° 40

Nous croyons que l'état des lieux que nous venons de présenter établit solidement que la lutte à la ségrégation scolaire devrait être l'enjeu principal du gouvernement du Québec. Est-ce que l'important PL40 est utile à ce combat? Non. Est-ce qu'au contraire, le PL40 pourrait amplifier l'iniquité de notre système scolaire? C'est très probable. Trois aspects du PL40 sont particulièrement problématiques.

Hausser le financement du privé subventionné

L'article 215.2 demande le partage des ressources des futurs Centres de services avec les écoles privées subventionnées.

« 215.2. Les centres de services scolaires doivent favoriser le partage de ressources et de services, notamment de nature administrative, entre eux ou avec d'autres organismes publics, dont des municipalités, ou des établissements d'enseignement régis par la Loi sur l'enseignement privé. »

Bien sûr, il est absurde de donner encore plus de fonds publics aux écoles privées subventionnées. Mais de plus, cet article très flou ne précise aucune limite à ce « partage de ressources ». Dans un contexte où un élève du privé subventionné reçoit déjà 79 % de ce que reçoit un élève équivalent du public, de combien sera haussée la contribution des contribuables? De quelles ressources parle-t-on? Est-ce qu'un simple coup de fil des bureaux du lobby du privé au ministre suffirait par exemple à imposer à un Centre de service de fournir le transport scolaire aux écoles privées subventionnées de son territoire? Il est par ailleurs sidérant de constater que le libellé du projet de loi présente les écoles privées comme faisant partie des « organismes publics ». Il semble qu'on soit bien confus sur ces questions!

Nous recommandons d'éliminer la section « *ou des établissements d'enseignement régis par la Loi sur l'enseignement privé.* » de cet article.

« Assouplissement » de la carte scolaire

L'article 1 du PL40 veut permettre aux parents de choisir une école en dehors du territoire de leur Centre de services. Le projet de loi est très discret sur cette disposition (le mot « assouplissement » n'y apparaît pas). Il faut se tourner vers le feuillet synthèse¹³ du gouvernement pour trouver une explication plus claire :

« Plusieurs mesures sont proposées dans le projet de loi visant à prendre en considération les besoins des parents d'élèves, telles que l'assouplissement des conditions permettant d'inscrire son enfant dans l'établissement d'enseignement qui répond le mieux à ses besoins et intérêts. »

¹³ Gouvernement du Québec, *Feuillelet synthèse – Gouvernance scolaire*, http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/reseau/Feuillelet_synthese_PL_gouvernance_scolaire_05_REV.pdf

La carte scolaire québécoise est déjà en lambeaux. Presque la moitié des élèves québécois contournent leur école de quartier (21 % des enfants au privé subventionné et au moins 20 % dans le public sélectif). Cet article pro-magasinage illogique est complètement déconnecté de la réalité et des solutions à l'injustice criante de notre système. Pour cette raison, nous recommandons qu'il soit éliminé.

Création de nouveaux projets particuliers sélectifs

La Centrale des syndicats du Québec a déjà abordé cet enjeu lors de sa comparution en lever de rideau de cette consultation. Nous citerons son mémoire à ce sujet :

« Ensuite, le projet de loi donne aux parents un contrôle plus grand sur l'offre de projets pédagogiques particuliers, et ce, de deux manières. Premièrement, en leur accordant un poids plus grand au conseil d'établissement où sont prises les décisions à ce sujet (article 6 du projet de loi, modifiant l'article 42 de la LIP et article 7 du projet de loi, abrogeant l'article 43 de la LIP). Deuxièmement, en permettant au comité de parents de donner son avis au centre de services scolaire sur les projets pédagogiques particuliers offerts ou envisagés dans ses écoles; centres de services scolaires qui seraient au demeurant gouvernés par un conseil d'administration composé d'une majorité de parents (article 81 du projet de loi, modifiant l'article 192 de la LIP). Comme il arrive que l'intérêt des parents soit plus individuel que social, il y a lieu de s'interroger sérieusement sur cette disposition du projet de loi. »

Le Québec a besoin d'abolir le système public sélectif, pas de le développer. Il faut par ailleurs souligner qu'on peut tout à fait offrir de l'enrichissement (comme un projet particulier) sans sélection. Pour cette raison, nous recommandons l'élimination des articles concernés.

Conclusion

Le PL40 pourrait affaiblir encore davantage l'égalité des chances en éducation au Québec alors que nous sommes déjà les derniers de classe en cette matière au pays. Les trois enjeux que nous soulevons quant au PL40 nous laissent croire que le gouvernement ne saisit pas l'urgence de la situation. Ce qui est clair, c'est qu'il maintient le cap sur l'iniquité de notre système d'éducation.

Le portrait est encore plus troublant quand on considère le contexte des derniers mois :

- Déclaration¹⁴ du ministre de l'Éducation indiquant que le moratoire sur la création de nouvelles écoles privées subventionnées pourrait être levé pour permettre l'ouverture de maternelles 4 ans dans de nouvelles écoles.

¹⁴ TVA Nouvelles, *Roberge n'exclut pas de subventionner le privé pour les maternelles 4 ans*, <https://www.tvanouvelles.ca/2019/10/11/roberge-nexclut-pas-de-subventionner-le-privé-pour-les-maternelles-4-ans>

=> Est-ce que ce scénario pour les maternelles 4 ans permettrait à une éventuelle nouvelle école privée subventionnée d'offrir le reste du préscolaire ainsi que le primaire et le secondaire?

- Légalisation des frais de scolarité du réseau public sélectif par le projet de loi n° 12.

=> Le gouvernement a fait adopter le PL12 malgré la mise en garde formelle¹⁵ de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse selon qui cette légalisation des frais de scolarité viole deux articles de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (les articles 40 [droit à l'instruction publique gratuite] et 10 [interdiction de la discrimination fondée sur la condition sociale].)

- Déclaration¹⁶ du ministre de l'Éducation du 25 octobre 2019 indiquant qu'il souhaite réduire le nombre d'écoles sélectives dans le réseau public, mais sans mentionner le réseau privé subventionné.

=> On sait que le privé subventionné et le public sélectif sont des vases communicants et qu'il faut s'attaquer en même temps à la ségrégation scolaire qu'ils causent.

Bref, il est pour nous inconcevable que le projet de loi n° 40 nous éloigne de la vision d'une école commune aux élèves québécois.

Notre responsabilité, en tant que parents et en tant qu'élus, est d'urgence concevoir un plan d'action rigoureux pour que nos enfants puissent enfin aller à l'école ensemble.

¹⁵ Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, *Commentaires sur le projet de loi n° 12*, mars 2019, http://www.cdpedj.qc.ca/Publications/commentaires_PL12_frais-scolaires.pdf.

¹⁶ La Presse, *Le ministre Roberge souhaite qu'il y ait moins d'écoles sélectives*, <https://www.lapresse.ca/actualites/education/201910/25/01-5246949-le-ministre-roberge-souhaite-qu'il-y-ait-moins-decoles-selectives.php?fbclid=IwAR05CS9eAW18S0NWMUEg31KZ4IZZPIUq0OfAh9XwvesSlx7Zp8HMv4S2raY>.



Mouvement L'école ensemble
ecoleensemble.com
@ecoleensemble

© Mouvement L'école ensemble, 2019